

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

OBJET : CONFÉRENCE DES MAIRES

Date de la convocation : Mercredi 22 avril 2026

| | |
|---|--|
| <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 31 Présents : 30 Pouvoirs : 1 Votants : 31</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p> | <p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Michel VALETTE (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER, Laurence JACQUET ; Vincent COMBET (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL, Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Sébastien MASSIT (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Isabelle MORELLI-MAILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Marion FAYARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Arnold CAUTERMAN à Marion FAYARD ;</p> |
|---|--|

Aux termes du nouvel article L. 5211-11-3, tous les EPCI à fiscalité propre doivent disposer d'une conférence des maires, à l'exception de ceux dont le bureau comprend déjà l'ensemble des maires des Communes membres. Cette conférence se réunira sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative de la présidente de l'EPCI qui la présidera ou, dans la limite de 4 réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Aucun décret d'application n'étant prévu, il appartiendra à l'EPCI d'en fixer les règles de fonctionnement.

Il est proposé :

- De créer, en plus du bureau et du conseil communautaire la conférence des maires présidée par la présidente de la communauté de communes et comprenant les maires des 17 communes membres de l'intercommunalité ;
- De réunir régulièrement cette conférence, sur convocation de la Présidente, pour travailler à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire communautaire, partager l'information et échanger sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

Après entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la création et les règles de fonctionnement de la conférence des Maires

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 30 avril 2026,

| | |
|---|---|
| La Secrétaire de séance, Florence LAURENDON. | La Présidente, Laurette BOTTA. |
|  |  |
|  | |